

Athlétisme, saison 2014-2015 :

dates et fonctionnements des compétitions.

1/ Cross :

Fonctionnement :

Equipes de quatre athlètes en benjamin(e)s et de six athlètes en minimes. La performance du dernier de chaque équipe n'est pas prise en compte. Deux catégories chez les benjamins : les premières années et les deuxièmes années.

Dates :

- 26 novembre : championnat départemental à Verneuil.
- 3 décembre, si qualification et chances réelles de podium, championnat départemental à Verneuil.

2/ Indoor :

Fonctionnement :

Les compétitions de la saison hivernales se font en indoor c'est-à-dire en salle. Elles sont basées sur des équipes mixtes de cinq athlètes dans quatre « challenges » : vitesse (50 mètres), haies (50 mètres haies), sauts (longueur, triple saut, hauteur et perche) et lancer (poids). Les points des équipes dépendent des performances des élèves, en prenant en compte les quatre meilleures performances de l'équipe, le cinquième athlète est alors compris dans l'équipe mais sa performance ne compte pas.

Au championnat départemental les athlètes ont le droit de participer à trois épreuves dans trois challenges différents, au championnat académique les minimes ne peuvent faire que deux épreuves dans deux challenges différents (règlement championnat de France), tandis que les benjamins ont le droit de faire trois épreuves (pas de qualification possible à un plus haut niveau, donc règlement adapté).

Les équipes ne sont pas déterminées à l'avance, elles sont faites automatiquement en fonction des performances des élèves, un collège présentant dix athlètes sur un même challenge n'a donc pas à les hiérarchiser avant la compétition, ce sont les résultats qui déterminent les équipes 1 et 2.

Dates :

- 10 décembre : championnat départemental minimes et cadets, à Versailles.
- 17 décembre : championnat d'académie minimes et cadets, si qualification, à Eaubonne.
- 21 janvier : championnat départemental benjamin(e)s, à Trappes ou Versailles.
- 4 février : championnat d'académie benjamin(e)s, si qualification, à Eaubonne.

3/ Estival :

Fonctionnement :

Les compétitions estivales sont basées sur la formule EPMT (épreuves multiples). Les équipes, de quatre à six athlètes, sont déterminées à l'avance et sont basées sur des familles d'épreuves : vitesse (50 ou 100 mètres), haies (50/80/100 mètres haies selon la catégorie et 200 mètres haies), 1 000 mètres, sauts (longueur, triple, hauteur ou perche), lancers (poids, disque, javelot, marteau) et relais 4x60 mètres.

Pour être enregistrée, une équipe doit avoir une performance dans chaque famille. La meilleure performance de chaque famille compte, plus les quatre autres meilleures performances, toutes familles confondues, ce qui fait un classement sur le total de dix performances. Les élèves eux peuvent faire au maximum trois épreuves, dont seulement deux au maximum peuvent compter pour le total de l'équipe. Et contrainte supplémentaire, un athlète ne peut faire deux courses, ou deux sauts ou deux lancers. S'il veut faire trois épreuves, ce sera forcément une course, un saut et un lancer.

Dates :

- 8 avril, championnat départemental individuel, toutes catégories, à Elancourt : les performances individuelles servent de support à la composition des équipes pour la qualification aux championnats d'académie EPMT et de relais.
- 15 avril, compétition EPMT support à la formation de jeunes officiels, à Andrésy ou Conflans.
- 6 mai : championnat d'académie des relais : 4x60, 4x1000 et 8x200.
- 13 mai : championnat d'académie EPMT minimes et cadets, à Cergy.
- 20 mai : championnat d'académie EPMT benjamin(e)s à Elancourt ou Cergy.